

Projet de loi de finances pour 2006

Provisions

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant, selon les dispositions de l'article 7 de la LOLF, les crédits des deux dotations suivantes :

- **Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ;**
- **Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.**

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits par dotation pour l'année en cours et l'année considérée.

Les crédits de la loi de finances pour 2005, votée selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, font l'objet d'une présentation indicative dans la nomenclature prévue par la LOLF. Cette répartition actualise le rapport déposé en annexe du PLF 2005 (en application de l'article 66-I de la LOLF) qui présentait, à titre indicatif, les crédits du budget général selon les principes retenus par la loi organique. Pour 2005, les autorisations d'engagement ont été évaluées sur une base conventionnelle : il a été considéré que les autorisations d'engagement étaient de même montant que les crédits de paiement.

En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2004 au format LOLF ne peut être fournie.

La loi organique ne prévoit pas de projet annuel de performances à l'appui de la présentation des dotations.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.** Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Table des matières

Récapitulations des crédits de la mission	5
Crédits ouverts par dotation	6
Récapitulation des crédits par dotation et action	7
Présentation des crédits par dotation et titre	8
Programme 551 : Provision relative aux rémunérations publiques	9
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	10
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	13
Projet annuel de performances : Justification des crédits	14
Programme 552 : Dépenses accidentelles et imprévisibles	15
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	16
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	19
Projet annuel de performances : Justification des crédits	20

Récapitulations des crédits de la mission

Crédits ouverts par dotation

Dotation	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement pour 2006	Crédits de paiement pour 2006
Provision relative aux rémunérations publiques	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	0	0
Dépenses accidentelles et imprévisibles	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	487.000.000	135.000.000
Totaux		487.000.000	135.000.000

Récapitulation des crédits par dotation et action

Numéro et intitulé de la dotation et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
551 Provision relative aux rémunérations publiques	0	0		0	0	
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	0		0	0	
552 Dépenses accidentelles et imprévisibles	81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000	
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles	81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000	

Présentation des crédits par dotation et titre

Numéro et intitulé de la dotation et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
551 Provision relative aux rémunérations publiques	0	0		0	0	
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0		0	0	
552 Dépenses accidentelles et imprévisibles	81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000	
Totaux pour la mission	81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000	
<i>Dont :</i>						
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0		0	0	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000	

Programme 551 :
Provision relative aux rémunérations publiques

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

	Titre 2 Dépenses de personnel	Fonds de concours attendus en 2006
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	
Totaux	0	

Crédits de paiement

	Titre 2 Dépenses de personnel	Fonds de concours attendus en 2006
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	
Totaux	0	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)**Autorisations d'engagement**

	Titre 2 Dépenses de personnel	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	
Totaux	0	

Crédits de paiement

	Titre 2 Dépenses de personnel	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	
Totaux	0	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		0	0		0	0
Rémunérations d'activité		0	0		0	0
Cotisations et contributions sociales		0	0		0	0
Prestations sociales et allocations diverses		0	0		0	0
Totaux		0	0		0	0

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	0
Totaux	0	0

Présentation du programme

Ce programme, créé en application de l'article 7 de la loi organique relative aux lois de finances, est une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la

répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

**Programme 552 :
Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2006
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles	487.000.000	
Totaux	487.000.000	

Crédits de paiement

	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2006
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles	135.000.000	
Totaux	135.000.000	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)**Autorisations d'engagement**

	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles	81.160.000	
Totaux	81.160.000	

Crédits de paiement

	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles	81.160.000	
Totaux	81.160.000	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000
Totaux		81.160.000	487.000.000		81.160.000	135.000.000

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles	487.000.000	135.000.000
Totaux	487.000.000	135.000.000

Présentation du programme

Ce programme, créé en application de l'article 7 de la loi organique relative aux lois de finances, est une dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles, dont la répartition

par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles		487.000.000	487.000.000		135.000.000	135.000.000
Total		487.000.000	487.000.000		135.000.000	135.000.000

Coûts synthétiques transversaux

La dotation relative aux dépenses accidentelles et imprévisibles a pour objet de permettre le financement en cours de gestion de dépenses urgentes comme par exemple des catastrophes naturelles en France ou à l'étranger ou des événements extérieurs pouvant nécessiter le rapatriement de français d'un pays étranger. Ces dotations sont alors réparties, dans la limite des besoins et des crédits ouverts, par décret pris sur le rapport du ministre chargé des finances.

Pour le PLF 2006, le montant de la dotation est fixé à 487 millions d'euros en autorisation d'engagement et 135 millions d'euros en crédits de paiement au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2006. A titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel.